

Comptabilité générale – plan du cours

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

À propos du cours

Ce cours est composé de **3 parties** découpées en **chapitres**. Chaque chapitre contient le **VIDEOCOURS**, sa **TRANSCRIPTION**, un **QUIZ** et une **ILLUSTRATION** ou **ETUDE DE CAS**.

La transcription du vidéo cours, les énoncés et corrections des quiz et exercices sont consultables et téléchargeables au format PDF.

Une **bibliographie** et une présentation de l'auteure sont consultables et téléchargeables au format PDF.

Nous vous invitons à étudier les VIDEOCOURS, effectuer ensuite les QUIZ et/ou les ETUDES DE CAS pour tester vos connaissances.

Objectifs généraux du cours

Ce cours de comptabilité générale a pour objectif de comprendre comment les organisations comme les entreprises évoluent au sein de leur environnement (fournisseurs, clients, établissements financiers, l'État).

Plan du cours (provisoire)

PARTIE 1 : Les principes de base de la comptabilité générale

Chapitre 1 : C'est quoi la comptabilité ?

1. L'entreprise
 - 1.1. La notion d'entreprise
 - 1.2. Typologie des entreprises
 - 1.2.1. Sur le plan juridique
 - 1.2.2. D'après leur dimension ou leur domaine d'activité
2. Le rôle de la comptabilité
3. L'activité économique de l'entreprise
 - 3.1. Les cycles dans l'entreprise
 - 3.1.1. L'investissement (le cycle d'investissement)
 - 3.1.2. Les opérations d'exploitation (le cycle d'exploitation)
 - 3.1.3. Le financement (cycle de financement)
 - 3.2. Les flux.
 - 3.2.1. Les flux monétaires, ou de trésorerie.

3.2.2. Les flux Réels

Chapitre 2 : Trésorerie, Compte de résultat et Bilan

1. Le tableau de trésorerie
2. Le compte de résultat
3. Le bilan

Chapitre 3 : Les normes comptables

1. La réglementation comptable
2. Les principaux textes de la comptabilité.
 - 2.1. La tenue d'une comptabilité est obligatoire.
 - 2.2. L'« image fidèle ».
 - 2.3. Les exigences en matière de publication.
 - 2.4. Les documents obligatoires
 - 2.5. La prise en compte de l'évolution des technologies
3. Les principes de la comptabilité financière.
 - 3.1. Principe de sincérité.
 - 3.2. Principe de prudence.
 - 3.3. Principe de permanence des méthodes.
 - 3.4. Principe de non-compensation.
 - 3.5. Principe d'indépendance ou de spécialisation des exercices.
 - 3.6. Principe de continuité de l'activité.
4. La classification des comptes du Plan Comptable Général
 - 4.1. La codification décimale des comptes
 - 4.2. Les règles de codifications des comptes.
5. Les documents de synthèse.

Chapitre 4 : La production de l'information comptable

1. Les pièces justificatives de la comptabilité.
2. Les principaux documents comptables.
 - 2.1. Le livre journal
 - 2.2. Le grand livre.
 - 2.3. La balance.
3. Les systèmes d'organisation comptable.
 - 3.1. Le système classique.
 - 3.2. Le système centralisateur
4. L'évolution des systèmes comptables
5. Le contrôle comptable.
 - 5.1. Le contrôle interne.
 - 5.2. Le contrôle externe.

PARTIE 2 : L'enregistrement des opérations courantes

Chapitre 1 : Les factures d'achat et de vente simples

1. Le principe de la réciprocité des comptes.
2. Les factures d'achat et de vente.
 - 2.1. Les factures simples (ni réduction, ni majoration)

Chapitre 2 : Les factures avec réduction.

1. Les réductions commerciales
2. Les réductions commerciales et financières

- A. Escompte certain.
- B. Escompte incertain (ou conditionnel)

Chapitre 3 : Les factures avec TVA

Chapitre 4 : Les frais de transport

- 1.
 - 1.1. Vente aux conditions franco de port
 - 1.2. Vente aux conditions « départ ».
- 2. Le règlement d'une facture par lettre de change.
 - 2.1. Remise à l'encaissement de la traite à l'échéance.
 - 2.2. Escompte de l'effet de commerce.
 - 2.3. Endossement de l'effet de commerce.

Chapitre 5 : Les factures d'avoir

- 1. Le retour de marchandise.
- 2. Les réductions hors facture.
- 3. La consignation (retour d'emballages)
- 4. Fiche mémo.

(Chapitre 6 : Les charges de personnel)

- 1. *Principes*
 - 1.1. *Le salaire brut et ses accessoires*
 - 1.2. *Les retenues sur salaire.*
 - 1.3. *Les charges patronales additionnelles aux salaires*
- 2. *Comptabilisation des charges de personnel*

PARTIE 3 : Les travaux d'inventaires

Chapitre 1 : Les mécanismes comptables des variations des stocks

- 1. Stocks « amont » et stocks « aval ».
- 2. Inventaire permanent et inventaire intermittent
 - 2.1. L'inventaire permanent
 - 2.2. L'inventaire intermittent
- 3. Comptabilisation des variations de stock.
 - 3.1. Les variations de stock « amont » : charges
 - 3.2. Les variations de stock « aval » : produits.
- 4. Application.

Chapitre 2 : Les amortissements

- 1. La notion d'amortissement
 - 1.1. Définition.
 - 1.2. Modes d'amortissements.
 - 1.3. Application.

Chapitre 3 : Comptabilisation des amortissements

- 1.1. Principe d'enregistrement
- 1.2. Conséquences sur les documents de synthèse.
- 1.3. Applications
 - 2..1. Amortissements : Application 1.
 - 2..2. Amortissements : Application 2.
 - 2..3. Amortissement : Application 3.

Chapitre 4 : La cession d'une immobilisation amortissable

1. Principe
2. Applications
 - 2.1. Cession à un tiers assujetti à la TVA.
 - 2.2. Cession à un négociant en biens d'occasion.

Chapitre 5 : Les provisions pour dépréciation

1. Définition.
2. Comptabilisation des provisions pour dépréciation.
 - 2.1. Les créances douteuses
 - 2.2. La constitution de la provision pour créances douteuses
 - 2.3. Le suivi des provisions pour dépréciation des créances douteuses
 - 2.3.1. Augmentation de la provision (dotation complémentaire)
 - 2.3.2. Diminution de la provision (reprise sur provision)
 - 2.4. La reprise définitive de la provision pour dépréciation.
 - 2.5. Comptabilisation des créances ordinaires devenues irrécouvrables.
3. Application.

Chapitre 6 : Les provisions pour risques et charges

1. Éléments de définition.
2. Comptabilisation des provisions pour risques et charges
 - 2.1. Constatation de la provision (N)
 - 2.1.1. Principe d'enregistrement
 - 2.1.2. Exemples
 - A. Exemple 1
 - B. Exemple 2
 - 2.2. Suivi des provisions pour risques et charges
 - 2.2.1. L'ajustement dans le temps des provisions pour R&C
 - 2.2.2. La reprise définitive de la provision pour R&C

Chapitre 7 : Les régularisations des comptes de gestion

1. Régularisation des charges
 - 1.1. Régularisation des achats.
 - 1.1.1. Achats payés ou comptabilisés d'avance.
 - 1.1.2. Achats à payer
 - 1.2. Régularisation des frais.
 - 1.2.1. Charges constatées d'avance.
 - 1.2.2. Charges à payer
2. Régularisation des produits
 - 2.1. Régularisation des ventes
 - 2.1.1. Ventes constatées d'avance.
 - 2.1.2. Facture à établir
 - 2.2. Régularisation des autres produits
 - 2.2.1. Produits constatés d'avance.
 - 2.2.2. Produits à recevoir
3. Régularisation des rabais, remises, ristournes
 - 3.1. Remises, ristournes, rabais à accorder
 - 3.2. Remises, ristournes, rabais à obtenir

Métadonnées

Publics cibles

Le cours s'adresse à des étudiants en licence de L1 à L3.

Domaines

Gestion.

Mots-clés

Comptabilité, investissement, trésorerie, compte de résultat, bilan, TVA, normes, factures, inventaire, stock, amortissement, immobilisations, provisions.

Durée en équivalent heures de cours

30 heures.

Auteure

Céline Averseng, Maître de conférence en sciences de gestion, IAE Montpellier.

Edition

AUNEGe.

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline AVERSENG, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.